



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021, EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

### **SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Chantal Riopel, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
Louise Savignac, conseillère

MM. Denis Bernier, conseiller  
Jean-Sébastien Hénault, conseiller

### **EST ABSENT :**

MM. Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me David Cousineau, greffier  
M<sup>me</sup> Véronique Goyette, directrice des communications

### **LA SÉANCE EST OUVERTE**

**1.0**  
2021-09-193

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Janie Tremblay**

### **IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

#### **1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2.0 PROCÈS-VERBAL**

\* Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 – Adoption

#### **3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS**

\* 4.1 Rapport des dépenses – Du 12 août 2021 au 8 septembre 2021 –  
Approbation

\* 4.2 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Modification de la  
couverture d'assurance biens – Autorisation

\* 4.3 Politique P36-2021 de télétravail – Adoption

\* 4.4 Société d'habitation du Québec – Office d'habitation au cœur de  
chez-nous – Prévisions budgétaires 2021 amendées – Adoption

\* 4.5 Politique P04-2016 salariale des cadres – Modifications – Ajustements salariaux des employés cadres du Service de la prévention des incendies

\* 4.6 Gestion documentaire – Destruction de documents – Autorisation

## **5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

\* 5.1 Politiques P03-2017 et P22-2017 en matière de prévention incendie – Abolition

## **6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

\* 6.1 Mandat professionnel en ingénierie – Étude préliminaire pour l'optimisation de la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Dépassement des coûts – Autorisation

\* 6.2 Mandat de services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire – Octroi de contrat

## **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

\* 7.1 Comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure – Autorisation

## **8.0 SERVICE DES LOISIRS**

---

## **9.0 REQUÊTES**

---

## **10.0 INFORMATIONS**

\* 10.1 Rapport des permis de construction – Août 2021 – Dépôt

\* 10.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Compte-rendu de la réunion du 9 août 2021 – Dépôt

## **11.0 AUTRES SUJETS**

---

## **12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2.0**  
2021-09-194

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021 – ADOPTION

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau, invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Diverses questions sont posées par les personnes présentes.

### 4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1  
2021-09-195

#### RAPPORT DES DÉPENSES – DU 12 AOÛT 2021 AU 8 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier**

#### IL EST RÉSOLU DE :

**APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n <sup>os</sup> 52 429 à 52 649 :	973 774,34 \$
• les chèques annulés :	(156 986,31 \$)
• les paiements directs :	58 881,19 \$
• les paiements directs annulés :	---
<b>Total :</b>	<b>875 669,22 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2  
2021-09-196

#### MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – MODIFICATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE BIENS – AUTORISATION

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la couverture d'assurance de biens en ce qui concerne un bâtiment vieillissant et sans affectation particulière de la Ville, afin que celle-ci soit davantage représentative de la valeur actuelle de ce bâtiment ;

**ATTENDU** que ces modifications permettront d'effectuer une économie quant à la prime d'assurance actuellement payable par la Ville; et

**CONSIDÉRANT** que l'assureur MMQ de la Ville requiert que ce type de modification soit préalablement autorisé par résolution adoptée à cet effet par le conseil municipal de la Ville.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier**

#### IL EST RÉSOLU DE :

**AUTORISER** le retrait complet de la protection de type « assurance biens » en ce qui concerne le bâtiment décrit comme étant l'emplacement numéro 9 à la police d'assurance MMQ de la Ville, tout en maintenant la protection de type « assurance responsabilité civile »; le tout conformément au formulaire de l'assureur MMQ dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 4.3

2021-09-197

#### POLITIQUE P36-2021 DE TÉLÉTRAVAIL – ADOPTION

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter une politique afin de fournir aux gestionnaires et employés de la Ville les paramètres nécessaires permettant d'encadrer la pratique du télétravail ;

**ATTENDU** que l'adoption de cette politique a notamment pour objectif d'assurer la continuation des activités de l'organisation municipale, dans le respect de sa mission en regard du service au citoyen, tout en favorisant un meilleur équilibre travail-vie personnelle des employés de la Ville; et

**CONSIDÉRANT** le projet de politique P36-2021 de télétravail soumis ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier**

#### IL EST RÉSOLU DE :

**APPROUVER** tel quel le projet de politique P36-2021, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

**ADOPTER** la *Politique P36-2021 de télétravail* conformément au projet ci-avant approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

#### **Retrait d'un membre du conseil**

*Préalablement au traitement du point 4.4 par le conseil municipal, Madame la conseillère Chantal Riopel se retire afin de se conformer aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

---

#### 4.4

2021-09-198

#### SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ-NOUS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 AMENDÉES – ADOPTION

**ATTENDU** les prévisions budgétaires 2021, amendées au 5 juillet 2021, déposées par l'Office municipal d'habitation au cœur de chez-nous;

**CONSIDÉRANT** que le budget de l'ensemble immobilier 2021, amendé au 5 juillet 2021, prévoit un déficit dont 10 % sera assumé par la Ville; et

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier**

#### IL EST RÉSOLU DE :

**APPROUVER** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 présentées par l'Office d'habitation au cœur de chez-nous, amendées au 5 juillet 2021, prévoyant une contribution financière de la Ville de l'ordre de 1 649 \$ et correspondant à 10% du déficit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**Reprise d'un membre du conseil**

*Préalablement au traitement du point 4.5 par le conseil municipal, Madame la conseillère Chantal Riopel reprend part à la séance du conseil.*

---

**4.5**

2021-09-199

POLITIQUE P04-2016 SALARIALE DES CADRES – MODIFICATIONS – AJUSTEMENTS SALARIAUX DES EMPLOYÉS CADRES DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

**ATTENDU** la *Politique P04-2016 salariale des cadres*, adoptée en date du 7 novembre 2016, par résolution du conseil municipal (2016-11-10289) (ci-après désignée : la « **Politique** »); et

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la Politique afin d'y reconnaître certains ajustements salariaux des employés cadres du Service de la prévention des incendies de la Ville qui existaient avant l'entrée en vigueur de la Politique.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**INSÉRER** l'annexe B.4 (ci-annexé) à Politique P04-2016 afin d'y prévoir la reconnaissance de certains ajustements salariaux des employés cadres du Service de la prévention des incendies de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.6**

2021-09-200

GESTION DOCUMENTAIRE – DESTRUCTION DE DOCUMENTS – AUTORISATION

**ATTENDU** la liste de documents à détruire, préparée en date du 8 septembre 2021, par la technicienne en documentation, d'après le calendrier de conservation de la Ville actuellement en vigueur.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Louise Savignac**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** la greffière-adjointe à procéder, selon les exigences du calendrier de conservation, à la destruction des documents figurant à la liste préparée au 8 septembre 2021 par la technicienne en documentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**5.0**

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**5.1**

2021-09-201

POLITIQUES P03-2017 ET P22-2017 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE – ABOLITION

**ATTENDU** la *politique P03-2017, intitulée « Politique administrative et salariale des pompiers »*, adoptée en date du 6 février 2017 (résolution numéro 2017-02-039);

**ATTENDU** la politique P22-2017, intitulée « Politique du service de la prévention des incendies », adoptée en date du 6 février 2017 (résolution numéro 2017-02-040);

**CONSIDÉRANT** que ces politiques ne s'avèrent plus d'actualité et ne sont plus pertinentes aux activités et au fonctionnement du Service de la prévention des incendies de la Ville suivant la signature de la convention collective et la réorganisation du service au cours des derniers mois. Il y a donc lieu de procéder à leur abolition.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ABOLIR** les politiques numéros P03-2017 et P22-2017 à compter du 31 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 6.0

### SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

#### 6.1

2021-09-202

MANDAT PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'OPTIMISATION DE LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – DÉPASSEMENT DES COÛTS – AUTORISATION

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-09-215, adoptée par le conseil municipal, lors de la séance du conseil du 14 septembre 2020, par laquelle ce dernier octroyait un mandat de services professionnels en ingénierie, consistant en une étude préliminaire pour l'optimisation de la centrale d'eau potable Robert-Boucher à la firme « GBI », pour la somme de 36 102,15\$, taxes incluses;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-21-31, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 7 septembre 2021, recommandant au conseil d'accepter un dépassement des coûts de l'ordre de 3 592,86 \$, taxes incluses, en raison de la préparation et présentation d'une seconde option d'agrandissement de la centrale, le tout, conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement 2130-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville*; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles à cet effet à la réserve financière du service de l'eau.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** un dépassement des coûts de l'ordre de 3 592,86 \$, taxes incluses, au mandat de services professionnels en ingénierie octroyé à la firme GBI pour la somme initiale de 36 102,15 \$, taxes incluses (résolution no. 2020-09-215), en raison de la préparation et présentation d'une seconde option d'agrandissement de la centrale; et

**FINANCER** cette dépense supplémentaire à l'aide des crédits disponibles à la réserve financière du service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2  
2021-09-203

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-21-30, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 7 septembre 2021, recommandant l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire de la Ville, notamment afin d'avoir un portrait global et précis de la capacité du réseau d'égout de la Ville, considérant entre autres la densification et le développement de différents secteurs de la Ville;

**ATTENDU** les demandes de prix effectuées auprès de divers fournisseurs à cet effet ; et

**ATTENDU** la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-21-30 à l'effet d'octroyer de gré à gré le mandat de services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire de la Ville à la firme « JFSA », pour la somme de 30 468,38 \$, taxes incluses ; et

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles à cet effet à la réserve financière du service de l'eau.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** de gré à gré le mandat de services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire de la Ville à la firme « JFSA », pour la somme de 30 468,38 \$, taxes incluses; et

**FINANCER** la dépense à l'aide des crédits disponibles à la réserve financière du service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

**SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

7.1  
2021-09-204

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 août 2021 (**50 CCU 21**);

**ATTENDU** que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** l'avis public préalable de 15 jours, en date du 18 août 2021, publié sur le site internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ; et

**ATTENDU** le rapport SG-21-09 préparé par la greffière-adjointe, le 13 septembre 2021, à l'effet qu'elle n'a reçu aucune objection de la part des citoyens suite à l'avis public de consultation ci avant mentionné.

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande présentée afin de diminuer de 6 cases de stationnement le minimum requis de 17 cases pour l'ajout d'une terrasse et d'une salle à manger à l'étage au 31, rue de la Visitation, soit le lot 2 901 712 (**50 CCU 21**), conditionnellement à ce que le stationnement existant soit pavé et ligné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.0 SERVICES DES LOISIRS**

---

**9.0 REQUÊTES**

---

**10.0 INFORMATIONS**

**10.1** RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION – MOIS D'AOÛT 2021 – DÉPÔT

**10.2** COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 9 AOÛT 2021 – DÉPÔT

**11.0 AUTRES SUJETS**

---

**12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 octobre 2021, à 20 h.

**13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 29.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
**M. Robert BIBEAU**  
Maire

(Signé)

\_\_\_\_\_  
**Me David Cousineau**  
Greffier